



Directives sur les voyages

Appendice A

Guide sur les protections d'assurance offertes aux fonctionnaires en cours de déplacement

(Also published in English as *Appendix A – Guide to insurance coverage for employees on government business travel*)

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2002 (révisé le 18 février 2005)

Remarque :

- Les protections d'assurance varient selon le profil du fonctionnaire et ses besoins particuliers. Il est conseillé de vérifier toutes les protections d'assurance.

| INCIDENTS | APERÇU DE LA PROTECTION D'ASSURANCE | SOURCES | PERSONNES-RESSOURCES |
|---------------------|---|--|---|
| Décès et mutilation | <ul style="list-style-type: none"> • Régimes d'assurance multiples | <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la pension de la fonction publique • Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique : brochure du régime principal • Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique : brochure à l'intention des cadres supérieurs • Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation <p style="text-align: center;">*****</p> <ul style="list-style-type: none"> • American Express, programme de carte-voyages du gouvernement | <p>Communiquez avec le Service des ressources humaines ou le Service de la rémunération et des avantages sociaux</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage</p> |



Directives sur les voyages

| INCIDENTS | APERÇU DE LA PROTECTION D'ASSURANCE | SOURCES | PERSONNES-RESSOURCES |
|---|---|--|--|
| | | <p>(assurance de 500 000 \$ contre les accidents de voyage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre à commandes/entente avec TPSGC et les agences de location d'automobiles | |
| <p>Congé pour accident de travail</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les fonctionnaires incapables de travailler en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle sont admissibles à un congé pour accident de travail | <ul style="list-style-type: none"> • American Express, programme de carte-voyages du gouvernement (assurance en cas de décès ou de mutilation par accident dans un véhicule de location) • Loi sur l'indemnisation des agents de l'État • Règlements sur les conditions d'emploi dans la fonction publique • Convention collective | <p>Communiquez avec le Service des ressources humaines ou le Service de la rémunération et des avantages sociaux</p> |
| <p>Invalité de longue durée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prestations de revenu mensuelles lorsque le fonctionnaire est incapable de travailler pendant une longue période en raison d'une blessure ou d'une maladie invalidante à la suite d'une période d'attente | <ul style="list-style-type: none"> • Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (brochure du régime principal et brochure à l'intention des cadres supérieurs) • Régime d'assurance-invalidité | <p>Communiquez avec le Service des ressources humaines ou le Service de la rémunération et des avantages sociaux</p> |
| <p>Frais médicaux découlant d'une maladie ou blessure</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection du fonctionnaire • Les services d'assistance voyage d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> • Régime de soins de santé de la fonction publique • Régime de soins | <p>Communiquez avec le Service des ressources humaines ou le Service de la rémunération et des avantages sociaux</p> |



Directives sur les voyages

| INCIDENTS | APERÇU DE LA PROTECTION D'ASSURANCE | SOURCES | PERSONNES-RESSOURCES |
|--|--|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses admissibles | dentaires de la fonction publique | |
| Assurance-vie privée frappée de nullité en raison du décès attribuable à la guerre ou à d'autres activités hostiles | <ul style="list-style-type: none"> • Indemnité versée aux survivants d'un fonctionnaire de la fonction publique | <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'indemnisation pour les voyages à risques élevés | Communiquez avec le Service des ressources humaines ou le Service de la rémunération et des avantages sociaux |
| Indemnisation et services juridiques liés à des activités menées par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, y compris lorsqu'il est en déplacement | <ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation et protection à l'égard de certains coûts financiers rattachés à l'exercice des fonctions des fonctionnaires de l'État en ce qui concerne leur responsabilité envers l'État et les tiers et offre de services juridiques s'il y a lieu | <ul style="list-style-type: none"> • Politique sur l'indemnisation des fonctionnaires de l'État et sur la prestation de services juridiques à ces derniers | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Dommages à un véhicule particulier au cours d'un service commandé | <ul style="list-style-type: none"> • L'employeur n'assume aucune responsabilité financière autre que le paiement du taux par kilomètre autorisé et la prime d'AAS, le cas échéant | <ul style="list-style-type: none"> • Directive sur les voyages • Appendice B – Taux par kilomètre | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Dommages à un véhicule appartenant à l'État au cours d'un service commandé | <ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement fédéral « auto-assure » ses propres véhicules | <ul style="list-style-type: none"> • Politique sur les véhicules moteurs | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Assurance-responsabilité civile et dommages matériels – voitures de location | <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de location englobe une assurance location partielle | <ul style="list-style-type: none"> • Conventions d'offre à commandes entre TPSGC et les agences de location de voitures | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |



Directives sur les voyages

| INCIDENTS | APERÇU DE LA PROTECTION D'ASSURANCE | SOURCES | PERSONNES-RESSOURCES |
|--|--|--|--|
| Dommages au véhicule loué | <ul style="list-style-type: none"> Assurance-collision sans franchise ou assurance pertes et dommages | <ul style="list-style-type: none"> American Express, programme de carte-voyages du gouvernement | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Assurance en cas de retour imprévu à la maison | <ul style="list-style-type: none"> Protection en cas de retour imprévu à la maison pour cause de décès d'un membre de la famille immédiate durant un voyage en service commandé | <ul style="list-style-type: none"> American Express, programme de carte-voyages du gouvernement | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Retard de vol et de bagages et cambriolage à l'hôtel ou au motel | <ul style="list-style-type: none"> Protection dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> correspondance manquée départ retardé ou embarquement refusé retard des bagages cambriolage à l'hôtel ou au motel allocation pour frais de représentation L'indemnité totale maximale payable Dépenses raisonnables Perte de biens personnels | <ul style="list-style-type: none"> American Express, programme de carte-voyages du gouvernement | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Bagages perdus ou volés | <ul style="list-style-type: none"> Indemnité en cas de perte ou de vol de bagages | <ul style="list-style-type: none"> American Express, programme de carte-voyages du gouvernement | Communiquez avec votre coordonnateur ministériel de voyage |
| Cambriolage des effets personnels dans un véhicule de location | <ul style="list-style-type: none"> Cambriolage des effets personnels alors que ceux-ci se trouvent dans un véhicule de location L'assuré est protégé en cas de vol ou de vol qualifié d'effets personnels (à l'exception de l'argent) transportés, portés ou | <ul style="list-style-type: none"> American Express, programme de carte-voyages du gouvernement | |



Directives sur les voyages

| INCIDENTS | APERÇU DE LA PROTECTION D'ASSURANCE | SOURCES | PERSONNES- RESSOURCES |
|------------------|--|----------------|----------------------------------|
| | utilisés alors qu'il est en déplacement (certaines limites s'appliquent) | | |